

# Mexique

## Crainces de torture ou de mauvais traitements

### Détention au secret

Au moins 149 détenus

## **ACTION URGENTE**

### **PUBLIC**

Index AI : AMR 41/059/2006

Action complémentaire sur l'AU 322/06 (AMR 41/055/2006, 28 novembre 2006)

ÉFAI

12 décembre 2006

Les autorités ont retenu de graves chefs d'inculpation, notamment celui de « terrorisme », semble-t-il, contre 138 personnes incarcérées dans une prison fédérale, dans l'État du Nayarit. Celles-ci ont été arrêtées au cours des manifestations qui ont eu lieu le 25 novembre à Oaxaca. Bien que beaucoup d'entre elles, selon les informations recueillies, n'aient pas participé aux manifestations ou n'aient pas été impliquées dans les violences, de graves charges pèsent tout de même sur elles. Nombre des détenus disent avoir été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements et n'avoir pu exercer de manière satisfaisante leur droit de consulter un avocat, de voir leur famille ou de bénéficier de soins médicaux. Plus de 200 personnes, dont trois mineurs, seraient détenues dans des prisons de l'État d'Oaxaca et des prisons fédérales en raison de la crise politique que traverse actuellement Oaxaca.

Le 27 novembre, les autorités ont transféré 141 détenus (dont 34 femmes) dans la prison fédérale de San José del Rincon (État du Nayarit), un établissement de moyenne sécurité situé à 1 200 km d'Oaxaca. De nombreux détenus auraient été roués de coups pendant et après leur arrestation, et beaucoup garderaient des blessures de ces passages à tabac. Or, selon les informations recueillies, ils n'ont reçu que des soins médicaux très sommaires.

La distance entre la prison fédérale et Oaxaca et les tracasseries administratives que les autorités carcérales font subir à ceux qui cherchent à rendre visite aux détenus (notamment leurs proches et leurs avocats) constituent une violation de leur droit d'entrer en contact avec leur famille et de bénéficier d'une assistance juridique efficace. Des familles se sont plaintes de s'être vu refuser d'entrer dans la prison et d'avoir été soumises à des actes d'intimidation par des responsables de l'établissement. Les avocats des détenus n'ont pu voir leur dossier qu'après leur inculpation, le 4 décembre.

Nombre des détenus, selon les informations recueillies, n'ont pas participé aux manifestations ni aux violences, mais ont été appréhendés lors d'arrestations massives. Trois joueurs de football ont été arrêtés en même temps qu'une foule de passants et libérés le 27 novembre.

D'après les renseignements reçus par Amnesty International, 60 autres personnes, sinon plus, sont incarcérées dans une prison fédérale de haute sécurité et dans les prisons d'Etlá, Mihuatlán et Tlacolula (État d'Oaxaca) ; trois d'entre elles, âgées de moins de dix-huit ans, ont été placées dans un centre de détention pour mineurs. Selon certaines sources, la police fédérale et la police de l'État d'Oaxaca continuent à arrêter des enseignants en se fondant sur des mandats liés à des actes illégaux qui auraient été commis pendant la grève. De même, des dirigeants et des sympathisants de l'*Asamblea Popular del Pueblo de Oaxaca* (APPO, Assemblée populaire du peuple d'Oaxaca) ont été appréhendés sur la base de mandats d'arrêt décernés par des juges de tribunaux de l'État d'Oaxaca.

**ACTION RECOMMANDÉE** : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à faire le nécessaire pour que toutes les personnes placées en détention depuis les manifestations organisées le 25 novembre à Oaxaca soient autorisées sans délai à entrer en contact avec leur famille, à recevoir des soins médicaux corrects et à consulter un avocat de leur choix ;

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des détenus ont été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et exhortez les autorités à mener dans les meilleurs délais des investigations impartiales sur ces allégations ;

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles nombre de détenus ont été inculpés de charges dénuées de tout fondement, et engagez les autorités à veiller à ce que chacun d'eux soit jugé équitablement dans le plus court délai, dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;

- demandez instamment que des investigations soient menées sur toutes les allégations selon lesquelles des représentants des autorités ont fabriqué de toutes pièces des éléments de preuve contre des personnes arrêtées afin qu'elles fassent l'objet de poursuites.

## **APPELS À**

### Président de la République :

Lic. Felipe Calderón Hinojosa  
Presidente de los Estados Unidos Mexicanos  
Residencia Oficial de "Los Pinos", Casa Miguel Alemán  
San Miguel Chapultepec  
México D.F., C.P. 11850 , Mexique

**Fax : + 52 55 52772376**

### **Formule d'appel :**

**Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,**

### Ministre de la Sécurité publique :

Lic. Genaro García Luna  
Secretario de Seguridad Pública, Secretaría de Seguridad Pública  
Paseo de la Reforma No.364, piso 16  
Colonia Juarez, Delegación Cuauhtémoc,  
México D.F., C.P. 06600, Mexique

**Fax : + 52 55 5241 8393**

### **Formule d'appel :**

**Estimado Secretario, / Monsieur le Ministre,**

### Ministre de l'Intérieur :

Lic. Francisco Ramírez Acuña  
Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación  
Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Delegación Cuauhtémoc,  
México D.F., C.P.06600, Mexique

**Fax : + 52 55 5093 3414**

### **Formule d'appel :**

**Estimado Secretario, / Monsieur le Ministre,**

### Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Ulises Ruiz Ortiz  
Gobernador del Estado de Oaxaca, Carretera Oaxaca - Puerto Angel, Km. 9.5  
Santa María Coyotopec, C. P. 71254, Oaxaca, Oaxaca, Mexique

**Fax : + 52 951 511 6879 (si une personne décroche, veuillez dire : « me da tono de fax, por favor »)**

### **Formule d'appel :**

**Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

### Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández

Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos (CNDH)  
Periférico Sur 3469, 5º piso, Col. San Jerónimo Lídice, México D.F. 10200, MEXIQUE

**Fax : + 52 55 5681 7199**

**Formule d'appel :**

**Estimado Presidente, / Monsieur le Président,**

## **COPIES À**

Président de la Commission des droits humains de l'État d'Oaxaca :

Dr. Jaime Pérez Jiménez

Presidente de la Comisión Estatal

Calle de los Derechos Humanos no. 210, Colonia América, C.P. 68050, Oaxaca, Oaxaca, Mexique

**Fax : + 52 951 503 0220**

Organisation de défense des droits humains d'Oaxaca :

Red Oaxaqueña de Derechos Humanos

Calle Crespo 524 Interior 4-E, Col. Centro, Oaxaca, Oaxaca, CP. 68000, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

APRÈS LE 22 JANVIER 2007,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.